



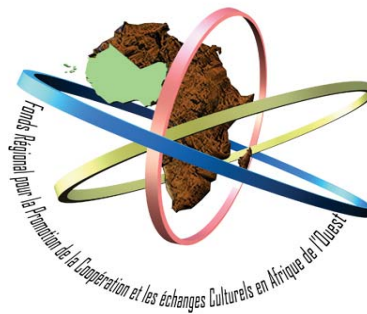
**Communauté Economique des
Etats de l'Afrique de l'Ouest**



**Fonds Européen
de Développement**



**Union Economique et
Monétaire Ouest Africaine**



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1. Objet du marché:

Réalisation d'une étude sur la *contribution de la culture au PIB des Etats membres de la CEDEAO et la Mauritanie.*

2. Pouvoir adjudicateur

Unité de Gestion de Programme (UGP) du « Fonds Régional pour la Promotion de la Coopération et les échanges culturels en Afrique de l'Ouest » représentée par son Coordinateur, régisseur du devis programme N°3.

3. Financement

En octobre 2006, la Commission Européenne et la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont signé une convention de financement ((9/ACP/ROC/018) pour la mise en place d'un programme dénommé "Fonds Régional pour la Promotion de la Coopération et les Echanges Culturels en Afrique de l'Ouest". Ce programme est financé sur le Programme Indicatif Régional (PIR) 9ème FED, pour un montant de 4 millions d'euros pour une durée de 4 ans.

Le maître d'ouvrage du programme est la Commission de l'UEMOA, Ordonnateur Régional (OR) du FED, le maître d'œuvre est le Département du Développement Social et Culturel de la Commission de l'UEMOA. La maîtrise d'œuvre déléguée a été attribuée à la société COWI A/S. La mise en œuvre technique est assurée par une Unité de Gestion du Programme.

Le Fonds Régional pour la Promotion de la Coopération et les Echanges Culturels en Afrique de l'Ouest s'inscrit dans une dynamique de soutien au secteur culturel afin d'en faire un levier de l'intégration régionale.

Ainsi, l'objectif global du Programme est de soutenir la coopération et les échanges entre les acteurs culturels ouest africains dans le but de créer un espace culturel commun fondé sur les liens linguistiques, historiques et géopolitiques qui unissent les peuples d'Afrique de l'Ouest.

Ses objectifs spécifiques sont, d'une part, de soutenir le développement des synergies, des complémentarités, des collaborations et des partenariats entre les acteurs culturels de la région et d'autre part, de contribuer à l'accroissement de la circulation et la valorisation des acteurs, des œuvres et de l'information culturelle au sein de la région.

4. Contexte du marché

La communauté internationale a adopté en octobre 2005 la *Convention de l'UNESCO. sur la protection et la promotion de la diversité et des expressions culturelles*. Cette convention traduit la reconnaissance du lien fort qui existe entre la culture et le développement à travers sa contribution à la préservation et à la protection du patrimoine et des identités, à la cohésion sociale, à la création de richesses et d'emplois. Elle marque ainsi la réévaluation d'un secteur considéré, récemment encore comme marginal en secteur disposant d'un potentiel de croissance important susceptible de soutenir le développement durable.

Les industries culturelles génèrent des impacts importants non seulement sur le secteur culturel mais également sur d'autres secteurs tels l'éducation, le tourisme, le transport, le commerce, l'aménagement du territoire, les sports et loisirs, etc.

Ainsi, les industries culturelles ont pris une place importante et croissante dans les économies modernes et ont suscité une prise de conscience des organisations et des Etats de la nécessité de les prendre en compte dans les stratégies de développement.

Toutefois, en dépit de multiples efforts déployés, les Etats membres de la CEDEAO et la Mauritanie demeurent confrontés à la persistance de plusieurs contraintes qui maintiennent la plupart des opérateurs culturels en dehors des principaux circuits économiques formels.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'avoir une meilleure connaissance de l'impact de la culture sur le développement économique afin de rendre plus efficaces et structurer davantage les stratégies d'interventions publiques et privées dans la perspective d'un renforcement de l'économie de la culture. L'étude sur la contribution de la culture au PIB des Etats membres de la CEDEAO et de la Mauritanie est proposée dans cette logique.

Il s'agit de fournir aux organisations communautaires (CEDEAO et UEMOA) et aux Etats membres des données et analyses économiques sur le secteur culturel

permettant d'appréhender le potentiel économique du secteur ainsi que sa contribution au développement économique de la région ouest africaine.

5. Soumission de dossiers

L'Unité de Gestion du programme invite les **cabinets de consultation/bureau d'étude/centres d'étude** intéressés à fournir leurs services pour le marché décrit ci-dessus.

Les structures intéressées fourniront les informations ci-après indiquant leurs qualifications à répondre aux besoins exprimés:

- Nom, adresse complète de la structure (BP, Téléphone, Fax, e-mail)
- Une attestation d'existence légale (enregistrement dans le registre du commerce, récépissé ou tout autre acte administratif valide)
- Une description de la structure mettant en exergue les expériences et compétences,
- Une description des moyens humains, matériels et financiers dont dispose la structure
- Une lettre de motivation

Le dossier devra être envoyé:

- par E-mail à l'adresse : culture@uemoa.int
- Ou par dépôt direct sous pli fermé avec la mention "ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture " au siège du Programme sis à l'immeuble de la « Pharmacie de l'Indépendance » (ex locaux de la BICIAB Prestige) en face de l'hôtel Indépendance à Ouagadougou - Burkina Faso, Téléphone: +226.50 30 81 88

6. Procédures

Les procédures appliquées sont celles du 9^e FED. Une liste restreinte de maximum 08 soumissionnaires sera établie au terme de la procédure de sélection. Les candidats retenus dans la liste restreinte recevront le dossier d'appel d'offre et seront invités à déposer leur offre complète.

7. Date limite de soumission des dossiers

Les dossiers devront parvenir aux adresses sus citées au plus tard le Jeudi 15 juillet 2010 à 17H30. Aucun dossier reçu après cette date ne sera pris en considération.

8. Adresses web de publication

Le texte de l'avis est disponible sur les sites web des commissions de l'UEMOA (www.uemoa.int) et de la CEDEAO (www.ecowas.int)